Ville de Bulle **Février 2015**

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 16 et 17 MARS 2015

Point 3 de l'ordre du jour

Crédit pour l'aménagement d'une voie de mobilité douce, secteur rue du Moulin – rue Pierre-Ardieu

1. Introduction

La mise en œuvre de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) nécessite une réfection complète de la gare ferroviaire. De plus, la constitution du RER fribourgeois et la desservance de la gare de Bulle par ce dernier a considérablement augmenté l'attractivité et l'utilisation du réseau ferré pour le transport des personnes.

La politique du Conseil communal visant à favoriser le transfert modal du transport individuel motorisé au transport public trouve dans ce projet une concrétisation évidente.

Parallèlement à la modification de la gare ferroviaire, tout le plateau de la gare va être remodelé, offrant un total de 190'000 m^2 de surface de plancher répartis entre habitat, commerce et administration. Ce sont ainsi près de 2'500 nouveaux habitants et 150 emplois qui vont pouvoir évoluer dans ce périmètre, tout ceci sans qu'un seul mètre carré de surface verte ne soit utilisé.

De plus, le projet du réaménagement de la gare prévoit la requalification de la voie métrique Bulle-Broc en une voie à écartement normal, permettant ainsi au RER d'aller jusqu'à Broc. Bien qu'il s'agisse prioritairement d'assurer l'acheminement du trafic marchandises de la chocolaterie, ce RER desservira également plusieurs haltes sur son parcours à travers la Ville, renforçant encore l'attractivité de ce moyen de transport.

2. Conséquences sur les voies industrielles

La Ville de Bulle est propriétaire de deux voies industrielles. Il s'agit des voies de Saint-Joseph – Saucens et de Planchy.

La voie de Planchy sera déplacée dans le cadre du projet de réaménagement de la gare et continuera à desservir cette zone industrielle. Cependant, la surface de la voie propriété de la Ville sera désaffectée de sa vocation actuelle.

Pour la voie de Saint-Joseph, le réaménagement de la gare va corriger le profil en long des voies principales, nécessitant une importante modification du raccordement de ladite voie si elle devait être maintenue. La voie industrielle, inexploitée depuis de nombreuses années, nécessite également des travaux de remise en état. Un sondage auprès des entreprises raccordées a démontré qu'aucune ne souhaitait participer à ces frais de réfection et qu'il n'y avait pas d'intérêt réel pour du transport ferroviaire.

3. Opportunité pour la Ville

La désaffectation des surfaces dévolues à ces deux voies industrielles offre une opportunité unique de raccorder de vastes zones de notre plan d'aménagement à la gare par une voie de mobilité douce. Il s'agit de la zone industrielle de Planchy, représentant aujourd'hui 1'500 employés dont la moitié est à moins de 15 minutes en mobilité douce et de la zone de l'Arsenal qui devrait, avec le secteur de la Pâla, accueillir 1'000 habitants et 700 emplois.

Extrait du Plan "Ville verte de Team+"

Extrait du Plan "Voie verte de Group8"

4. Nécessité d'aménagement du tronçon rue du Moulin – rue Pierre-Ardieu

En décembre 2013, le Conseil général a octroyé un crédit pour la réalisation des collecteurs nécessaires au raccordement des immeubles aujourd'hui en construction sur le site des anciens abattoirs. La désaffectation de la voie industrielle présente l'opportunité de réaliser les deux infrastructures sur le même tracé.

De plus, la réalisation de ce tronçon relierait idéalement Espace Gruyère à la gare, valorisant ainsi la mise à disposition de billets combinés manifestation-train.

5. Projet

Le projet prévoit l'aménagement d'une voie de mobilité douce de 5 m de largeur, permettant une séparation des flux piétons et vélos.

En effet, d'une part sa fréquentation devrait être importante, rendant la mixité problématique et d'autre part, la place à disposition permet l'implantation d'une voie de cette largeur.

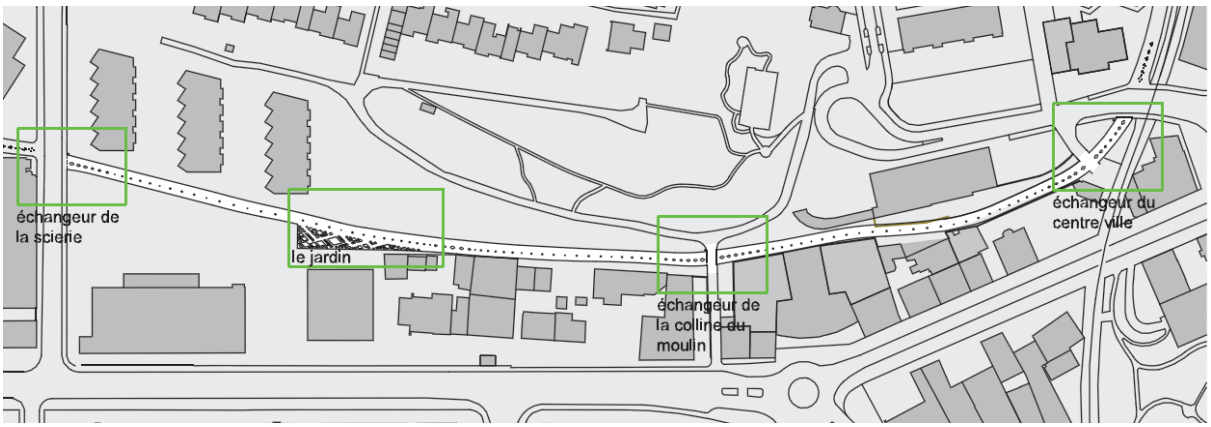

Des éléments séparatifs et de signalétique seront mis en place tout le long du parcours.

6. Coût des travaux

Travaux préparatoires		30'000.—
Terrassement et infrastructure		123'000.—
Evacuation des eaux de surface		47'000.—
Superstructures		103'000.—
Mobilier urbain		85'000.—
Eclairage public		90'000.—
Honoraires et divers et imprévus	Fr.	59'000.—
Total	Fr.	537'000.—
TVA 8 %	Fr.	42'960.—
Total	**Fr.**	**579'960.—**
Crédit demandé, arrondi à	**Fr.**	**580'000.—**

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 580'000.-- pour l'aménagement de la voie de mobilité douce, secteur rue du Moulin – rue Pierre-Ardieu.

Financement : par emprunt de Fr. 580'000.-- auprès d'un établissement financier

Amortissement : 4 % par année, dès 2016

Intérêts : 2.5 % par année

AU NOM DU CONSEIL COMMNAL

Le Secrétaire général	**Le Syndic**
J.-M. Morand	**Y. Menoud**